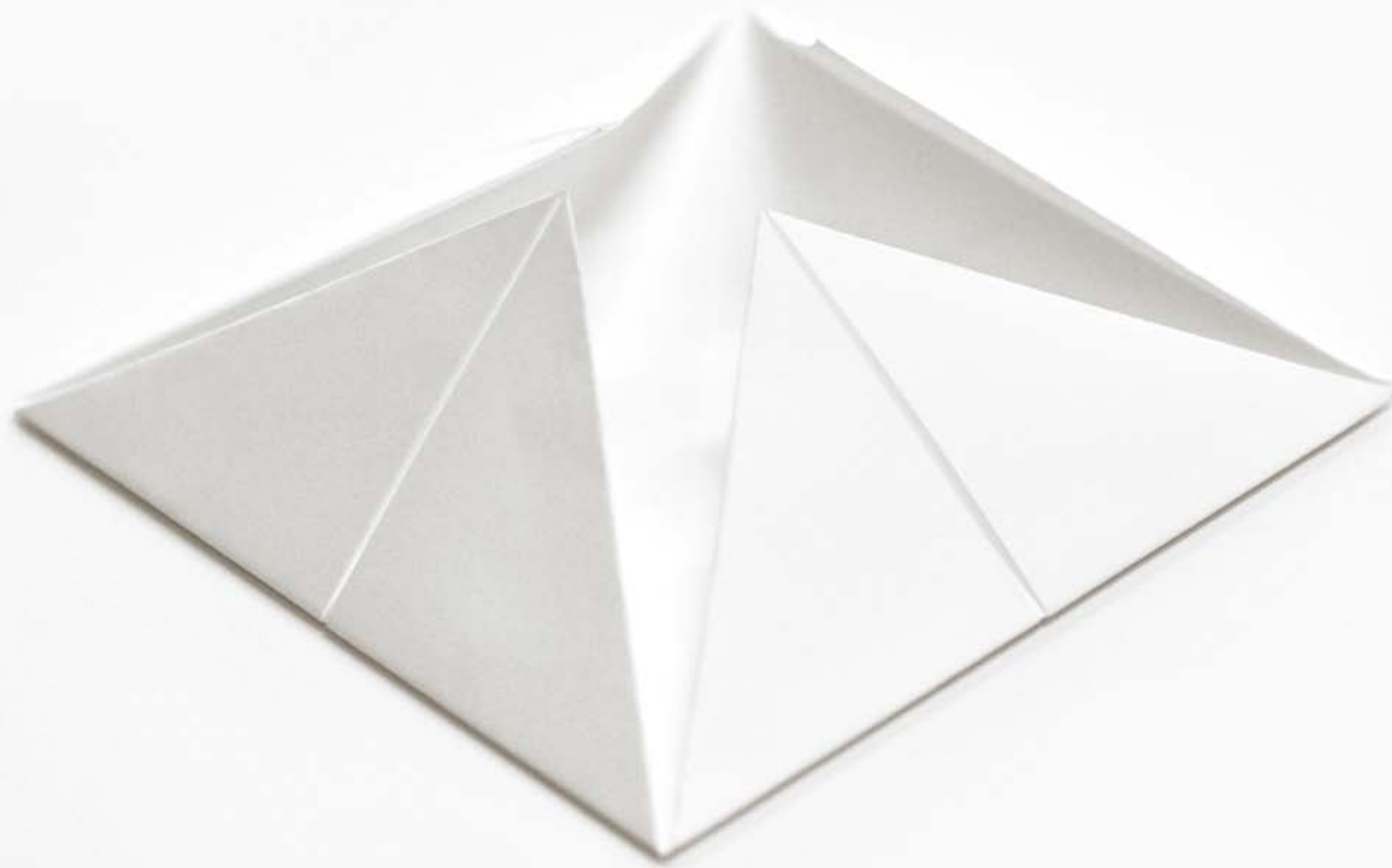


États **financiers**



Rapport des vérificateurs

Aux membres de l'Ordre des comptables agréés du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC au 31 mars 2009 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de la période annuelle terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour la période annuelle terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les chiffres donnés à des fins de comparaison proviennent d'états financiers vérifiés par d'autres vérificateurs.

Bourgeois Marsolais, CA, S.E.N.C.R.L.¹

Bourgeois Marsolais, CA, S.E.N.C.R.L.

Montréal, le 1^{er} mai 2009

¹CA auditeur, permis n° 15101

Responsabilité de la direction générale à l'égard du rapport financier

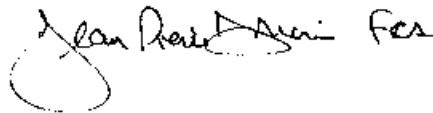
La responsabilité des états financiers et des autres renseignements contenus dans ce rapport annuel incombe à la direction de l'Ordre. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Au besoin, la direction a porté des jugements et fait des estimations relativement aux conséquences de certains faits et opérations, en tenant compte de l'importance relative. Les renseignements financiers et statistiques contenus dans le reste du rapport concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de l'Ordre maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conseil d'administration de l'Ordre s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers principalement par l'intermédiaire de son Comité de vérification. Celui-ci examine les états financiers annuels et les autres renseignements contenus dans le rapport annuel et en recommande l'adoption au Conseil d'administration. Le Comité de vérification rencontre périodiquement la direction de l'Ordre et les vérificateurs externes et rend compte de ces entretiens au Conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par les vérificateurs de l'Ordre, dont les services ont été retenus par le Conseil d'administration de l'Ordre sur recommandation du Comité de vérification et dont la nomination a été ratifiée par l'Assemblée générale annuelle.

Le président du Conseil,



Jean-Pierre Allaire, FCA, IAS.A

Le président et chef de la direction,



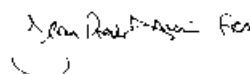
Daniel McMahon, FCA

Bilan au 31 mars 2009

	2009			2008
	Fonds d'administration générale \$	Fonds d'indemnisation \$	Fonds d'assurance \$	Total \$
ACTIF				
ACTIF À COURT TERME				
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6)	13 823 526	1 216 538	1 727 272	16 767 336
Placements (note 7)	35 622	-	-	35 622
Créances (note 8)	1 417 098	14 113	197 816	1 629 027
Frais payés d'avance	280 572	-	-	280 572
	15 556 818	1 230 651	1 925 088	18 712 557
PLACEMENTS (note 7)	499 832	84 528	124 039	708 399
IMMOBILISATIONS (note 9)	1 083 489	-	-	1 083 489
	17 140 139	1 315 179	2 049 127	20 504 445
PASSIF				
PASSIF À COURT TERME				
Fournisseurs et charges à payer (note 10)	5 079 240	-	180 758	5 259 998
Produits perçus d'avance	6 359 003	-	-	6 359 003
	11 438 243	-	180 758	11 619 001
AVANTAGE INCITATIF REPORTÉ	49 000	-	-	49 000
PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES (note 11)	821 100	-	-	821 100
RÉSERVE POUR FLUCTUATION DES SINISTRES (note 12)	-	-	1 035 899	1 035 899
PRODUITS REPORTÉS (note 13)	-	-	832 470	832 470
	12 308 343	-	2 049 127	14 357 470
SOLDES DE FONDS				
Affectations d'origine interne pour :				
• Immobilisations	1 083 489	-	-	1 083 489
• Regroupements	365 979	-	-	365 979
• Orientation du Programme de formation professionnelle	664 817	-	-	664 817
• Produits et services professionnels	1 000 000	-	-	1 000 000
• Régime de retraite	400 000	-	-	400 000
Non affecté	1 317 511	-	-	1 317 511
Fonds d'indemnisation	-	1 315 179	-	1 315 179
Fonds d'assurance	-	-	-	-
	4 831 796	1 315 179	-	6 146 975
	17 140 139	1 315 179	2 049 127	20 504 445
				19 907 980
ENGAGEMENTS (note 14)				

**AU NOM DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Le président du Conseil,



Jean-Pierre Allaire, FCA, IAS.A

Le président du Comité des finances,



Daniel Y. Lemieux, CA

Résultats de la période annuelle terminée le 31 mars 2009

	2009				2008	
	Budget (note 2) \$	Fonds d'administration générale \$	Fonds d'indemnisation \$	Fonds d'assurance \$	Total \$	
PRODUITS						
Cotisations des membres et des candidats à l'exercice de la profession	16 460 900	16 375 974	-	-	16 375 974	16 181 532
Inscriptions des membres et des candidats	459 000	419 680	-	-	419 680	412 780
Produits et services professionnels :						
• Formation continue	5 094 200	4 986 116	-	-	4 986 116	4 504 022
• Publications	476 100	418 832	-	-	418 832	517 254
• Autres	101 300	90 226	-	-	90 226	66 842
Inspection professionnelle	1 200 300	1 200 322	-	-	1 200 322	1 515 553
Examen	899 500	1 008 294	-	-	1 008 294	791 575
Activités	623 500	688 251	-	-	688 251	855 933
Revenus de placement	446 200	-	-	-	-	243 913
Produits et services commerciaux	415 000	526 704	-	-	526 704	364 637
Amendes	30 000	46 274	-	-	46 274	56 331
Ristournes de régimes d'assurance afférentes à la période	-	-	-	176 918	176 918	456 716
Divers (note 15)	553 100	525 626	-	267 823	793 449	740 544
	26 759 100	26 286 299	-	444 741	26 731 040	26 707 632
CHARGES (Annexe A) (note 11)						
Direction et affaires externes	1 824 100	1 810 328	-	-	1 810 328	1 589 078
Encadrement de la profession	3 708 100	3 521 154	6 190	-	3 527 344	3 398 165
Services aux membres	7 853 700	6 872 944	-	-	6 872 944	6 599 285
Accès à la profession	2 698 100	2 696 662	-	-	2 696 662	2 629 333
Administration (notes 9 et 14)	3 665 400	3 993 885	23 091	68 789	4 085 765	3 760 133
Services de l'ICCA (note 1)	7 215 400	7 151 949	-	-	7 151 949	7 062 587
Ristournes aux membres assurés	-	-	-	176 918	176 918	456 716
Augmentation de la réserve pour fluctuation des sinistres (note 12)	-	-	-	199 034	199 034	58 578
	26 964 800	26 046 922	29 281	444 741	26 520 944	25 553 875
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)	(205 700)	239 377	(29 281)	-	210 096	1 153 757

Évolution des soldes de fonds de la période annuelle terminée le 31 mars 2009

	2009								
	Fonds d'administration générale						Fonds d'indemnisation	Fonds d'assurance	Total
	Investi en immobilisations \$	Affecté aux regroupements \$	Affecté à l'orientation PFP* \$	Affecté aux PSP** \$	Affecté au régime de retraite \$	Non affecté \$	\$	\$	\$
SOLDE D'OUVERTURE	1 044 661	292 728	679 876	546 862	400 000	1 628 292	1 344 460	-	5 936 879
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(440 221)	(289 447)	22 578	-	-	946 467	(29 281)	-	210 096
Acquisition d'immobilisations	480 954	(2 880)	-	-	-	(478 074)	-	-	-
Cession d'immobilisations	(1 905)	-	-	-	-	1 905	-	-	-
Virements interfonds (note 16)	-	365 578	(37 637)	453 138	-	(781 079)	-	-	-
	1 083 489	365 979	664 817	1 000 000	400 000	1 317 511	1 315 179	-	6 146 975
Gains cumulés portés directement à l'état de l'évolution des soldes de fonds, au début de la période	-	-	-	-	-	42 121	7 127	10 474	59 722
Variation des pertes latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente survenues au cours de la période	-	-	-	-	-	(42 121)	(7 127)	(10 474)	(59 722)
Gains cumulés portés directement à l'état de l'évolution des soldes de fonds, à la fin de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SOLDE DE CLÔTURE	1 083 489	365 979	664 817	1 000 000	400 000	1 317 511	1 315 179	-	6 146 975

2008

	Fonds d'administration générale					Fonds d'indemnisation	Fonds d'assurance	Total	
	Investi en immobilisations \$	Affecté aux regroupements \$	Affecté à l'orientation PFP* \$	Affecté aux PSP** \$	Affecté au régime de retraite \$	Non affecté \$	\$	\$	
SOLDE D'OUVERTURE	709 172	337 991	670 383	546 862	150 000	1 031 460	1 337 254	-	4 783 122
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(470 477)	(358 622)	14 217	-	-	1 961 433	7 206	-	1 153 757
Acquisition d'immobilisations	807 023	(1 660)	-	-	-	(805 363)	-	-	-
Cession d'immobilisations	(1 057)	-	-	-	-	1 057	-	-	-
Virements interfonds (note 16)	-	315 019	(4 724)	-	250 000	(560 295)	-	-	-
	1 044 661	292 728	679 876	546 862	400 000	1 628 292	1 344 460	-	5 936 879
Variation des gains latents sur les actifs financiers disponibles à la vente survenus au cours de la période	-	-	-	-	-	42 121	7 127	10 474	59 722
SOLDE DE CLÔTURE	1 044 661	292 728	679 876	546 862	400 000	1 670 413	1 351 587	10 474	5 996 601

* Le Programme de formation professionnelle s'adresse aux étudiants inscrits à un diplôme d'études supérieures.

** Le solde affecté aux Produits et services professionnels sert au développement des activités de formation continue.

Flux de trésorerie de la période annuelle terminée le 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	210 096	1 153 757
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
• Amortissement des immobilisations	438 486	471 534
• Perte (gain) sur cession d'immobilisations	1 735	(1 057)
• Gain sur cession de placements	(13 800)	-
• Perte de valeur des placements	731 648	396 761
• Amortissement de l'avantage incitatif reporté	(3 500)	(88 122)
• Diminution du passif au titre des prestations constituées	(113 700)	(270 800)
• Augmentation de la réserve pour fluctuation des sinistres	199 034	58 578
• Diminution des produits reportés du Fonds d'assurance	(298 120)	(144 559)
	1 151 879	1 576 092
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 17)	427 245	1 186 942
	1 579 124	2 763 034
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation des produits reportés du Fonds d'assurance	-	45 183
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produits de la cession de placements	4 706 761	173 141
Acquisition de placements	(35 622)	(6 544 603)
Acquisition d'immobilisations	(480 954)	(807 023)
Produits de la cession d'immobilisations	1 905	1 057
Augmentation de l'avantage incitatif	-	56 000
	4 192 090	(7 121 428)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	5 771 214	(4 313 211)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE ANNUELLE	10 996 122	15 309 333
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE ANNUELLE	16 767 336	10 996 122

1. CONSTITUTION, NATURE DES ACTIVITÉS ET STRUCTURE DE L'ORDRE

L'Ordre des comptables agréés du Québec (l'Ordre) est constitué en vertu de la *Loi sur les comptables agréés du Québec*. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Il est régi par le *Code des professions du Québec* et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres. De plus, en vertu d'un protocole intervenu en 1998 et reconduit le 23 mai 2006, il utilise les services de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) dans les domaines suivants qui touchent l'ensemble des comptables agréés canadiens : l'intérêt public et l'intégrité, le leadership efficace et la planification stratégique pour la profession, la formation et l'admission, la normalisation et les communications. Les états financiers de l'Ordre sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel* (L.R.Q., c. C-26, a. 12, 3^e al., par. 6^e, sous-par. b et a. 12.2).

2. BUDGET

Les chiffres présentés dans l'état des résultats sous la colonne « Budget » couvrent le Fonds d'administration générale; ils sont fournis à titre d'information seulement et sont non vérifiés. Ce budget a été approuvé par le Conseil d'administration le 7 février 2008.

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

a) Nouvelles normes adoptées au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice, l'Ordre a appliqué les nouvelles recommandations de l'ICCA quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation de l'information financière propres aux organismes sans but lucratif contenues dans la série des chapitres 4400 et dans le chapitre 1540 du *Manuel de l'ICCA*. L'adoption de ces nouvelles normes a entraîné des modifications dans la présentation de l'état des flux de trésorerie et dans les notes complémentaires. L'information à fournir sur la ventilation des charges est présentée à la note 4 c).

i) Informations à fournir concernant le capital

Le 1^{er} avril 2008, la direction a adopté le chapitre 1535 du *Manuel de l'ICCA*, « Informations à fournir concernant le capital », qui établit des normes relatives aux informations à fournir sur le capital de l'entité et sur la façon dont il est géré. La mise en application de ces normes par l'Ordre n'a eu aucune incidence sur le résultat de ses activités ou sur sa situation financière (note 18).

ii) Instruments financiers

Le 1^{er} avril 2008, la direction a choisi d'adopter les chapitres 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et 3863, « Instruments financiers – présentation », du *Manuel de l'ICCA*, qui remplacent le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces normes modifient et améliorent les obligations d'information, de

façon à obliger l'entité à fournir des informations supplémentaires sur la nature et l'étendue des risques découlant des instruments financiers auxquels elle est exposée ainsi que sur la façon dont elle gère ces risques. Leur mise en application par l'Ordre n'a eu aucune incidence sur le résultat de ses activités ou sur sa situation financière (note 5).

iii) Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

L'abrégé des délibérations du Comité sur les problèmes nouveaux de l'ICCA CPN-173, *Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers*, précise que le risque de crédit propre à l'entité et celui de la contrepartie devraient être pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers. L'adoption du CPN-173 n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers de l'Ordre ni sur la détermination de la juste valeur de ses actifs financiers et de ses passifs financiers.

iv) Normes générales de présentation des états financiers

L'ICCA a modifié le chapitre 1400 du *Manuel de l'ICCA*, « Normes générales de présentation des états financiers », y ajoutant l'exigence selon laquelle, lors de l'établissement des états financiers, la direction doit évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette modification est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2008 et n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de l'Ordre.

b) Modifications comptables futures

i) Normes internationales d'information financière

Le Conseil des normes comptables (CNC) a annoncé que toutes les entités canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes, sous réserve de certaines exceptions dont les organismes sans but lucratif, adopteront les Normes internationales d'information financière (IFRS) à titre de principes comptables généralement reconnus du Canada pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. L'Ordre peut choisir d'adopter les IFRS. La direction évalue actuellement les incidences qu'aurait l'adoption de ces nouvelles normes.

ii) Fondements conceptuels des états financiers

Le chapitre 1000 du *Manuel de l'ICCA*, « Fondements conceptuels des états financiers », a été modifié pour tenir compte de la capitalisation des coûts qui satisfont réellement à la définition d'un actif et met dorénavant moins l'accent sur le principe du rapprochement. Ces modifications entreront en vigueur à compter du 1^{er} avril 2009. La direction évalue actuellement les effets de ces changements sur les états financiers de l'Ordre.

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Comptabilité par fonds

Le Fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le Fonds d'indemnisation est destiné à rembourser les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins

que celles auxquelles elles lui ont été remises dans l'exercice de la profession, conformément à l'article 89 du *Code des professions*.

Le Fonds d'assurance présente les montants rétrocedés par les assureurs pour les participants aux régimes d'assurances offerts aux membres de l'Ordre. Les produits et les charges afférents au Fonds d'assurance sont présentés dans ce fonds. Les revenus de placement y afférents sont constatés à titre de produits reportés dans le bilan.

b) Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant de la formation continue sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client, selon un taux moyen d'utilisation établi annuellement.

Les cotisations et autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

Les gains et les pertes réalisés sont comptabilisés à l'état des résultats, tandis que les gains et les pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente sont inclus directement dans l'état de l'évolution des soldes de fonds jusqu'à ce

que les actifs soient sortis du bilan ou qu'ils subissent une perte de valeur durable, auxquels cas ils sont inscrits à l'état des résultats.

c) Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation, aux centres d'autofinancement suivants : inspection professionnelle, formation continue et publications (inclus dans les « Produits et services professionnels – Autres »). Le solde non réparti est présenté séparément, dans les renseignements complémentaires, sous les titres « Frais d'occupation » et « Frais généraux ». Les coûts indirects sont ventilés selon les clés de répartition suivantes :

- charges liées au loyer, aux assurances et aux taxes – selon la superficie utilisée;
- charges liées aux téléphones et fournitures – selon le nombre de postes de travail utilisés;
- charges liées au matériel bureautique et à la papeterie – selon le taux d'utilisation des imprimantes.

Les coûts indirects sont ventilés comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
Inspection professionnelle	132 611	93 786
Formation continue et publications	213 500	213 884
Frais généraux non répartis	1 425 915	1 347 943
	1 772 026	1 655 613

d) Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

e) Estimations de la direction

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, ainsi que sur les montants des produits et des charges de la période. Les principales estimations se rapportent à la comptabilisation des produits perçus d'avance de la formation continue, de la moins-value au titre des placements et du passif au titre des prestations constituées. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations.

f) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter, dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie,

l'encaisse, les parts de Fonds commun du marché monétaire et les placements de 90 jours et moins à compter de la date d'acquisition.

g) Placements à court terme

Les placements à court terme sont composés de dépôts à terme et de titres à revenu fixe dont les échéances sont de plus de 90 jours mais inférieures à 12 mois.

h) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon les méthodes, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthode	Taux/Période
Mobilier et matériel	Dégressive	20 %
Logiciels	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail, soit 16 ans

i) Avantage incitatif reporté

L'avantage incitatif reporté est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail initial et est porté en diminution du loyer.

j) Régimes d'avantages sociaux des salariés

L'Ordre offre un régime de retraite qui, jusqu'au 31 décembre 2006, était un régime de retraite contributif à prestations déterminées. À compter du 1^{er} janvier 2007, le régime à prestations déterminées est maintenu pour les services passés antérieurs à cette date et se poursuit à titre de régime contributif à cotisations déterminées pour les services ultérieurs.

i) Prestations déterminées pour les services passés

La date d'évaluation de la juste valeur de l'actif du régime et de l'obligation au titre des prestations constituées est le 31 décembre.

L'Ordre amortit l'actif (l'obligation) transitoire selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs qui devraient toucher des prestations des régimes.

L'Ordre a adopté les conventions suivantes pour comptabiliser ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes :

- le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ des salariés et les coûts prévus des avantages complémentaires;

- pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur;
- le coût des services passés découlant des modifications des régimes est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à la date des modifications;
- l'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs des régimes, si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. Les durées résiduelles moyennes d'activité des salariés actifs couverts par le régime de retraite de base et le régime de retraite supplémentaire sont respectivement de 12 ans et de 11 ans au 31 décembre 2008 (13 ans et 11 ans au 31 décembre 2007).

ii) *Cotisations déterminées*

Le coût du régime est établi en fonction du montant des cotisations de l'employeur et des participants.

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

En conformité avec le chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, disponibles à la vente ou autres passifs financiers. Le traitement comptable appliqué à l'instrument financier dépend du classement établi par la direction lors de sa comptabilisation initiale, en fonction de l'objectif sous-jacent à l'instrument.

Les actifs financiers et les passifs financiers de l'Ordre sont classés et évalués comme suit :

Actifs/passifs financiers	Catégorie	Évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Créances	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Placements	Disponibles à la vente	Juste valeur
Fournisseurs et charges à payer	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Réserve pour fluctuation des sinistres	Autres passifs financiers	Coût

La juste valeur d'un instrument financier est le montant estimatif qui serait reçu ou versé lors du règlement d'un actif financier ou d'un passif financier à la date de clôture. Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs et de passifs financiers :

i) *Trésorerie et équivalents de trésorerie, créances, fournisseurs et charges à payer*

Les justes valeurs de ces actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction correspondent approximativement à leur valeur historique en raison de leur échéance prochaine.

ii) *Placements*

La juste valeur des placements est déterminée selon les cours du marché, à l'exception du PCAA, dont la juste valeur est déterminée de la façon décrite à la note 7.

iii) *Réserve pour fluctuation des sinistres*

La réserve pour fluctuation des sinistres est comptabilisée au coût, la juste valeur n'étant pas déterminable puisqu'elle repose sur d'éventuels sinistres dont les montants et les dates ne sont pas connus.

Les variations de la juste valeur des instruments financiers classés comme étant disponibles à la vente sont comptabilisées dans l'état de l'évolution des soldes de fonds et sont passées en résultat lorsqu'elles se réalisent ou lorsqu'il s'agit d'une perte de valeur durable.

Durant la période annuelle, les actifs financiers disponibles à la vente ont généré des revenus d'intérêts de 195 432 \$ et des pertes nettes de 594 758 \$, lequel montant tient compte de leur perte de valeur durable.

Gestion des risques

L'Ordre gère son exposition aux risques associés aux instruments financiers ayant une incidence sur sa performance opérationnelle et financière conformément à sa politique de gestion des risques. Cette politique a pour objectif d'atténuer la volatilité des flux de trésorerie et des résultats.

L'Ordre est exposé aux risques décrits ci-dessous associés à ses instruments financiers. Une analyse de sensibilité à des risques précis est fournie s'il est possible que ces risques aient une incidence sur les résultats, les activités ou la situation financière. L'analyse de sensibilité consiste à rapprocher l'évolution raisonnablement possible des variables de risques au 31 mars 2009 des instruments financiers à cette date.

Les instruments financiers de l'Ordre et la nature des risques auxquels ils peuvent être exposés sont les suivants :

	RISQUES			
	Crédit	Liquidité	Risques de marché	
			Change	Taux d'intérêt
Évalués à la juste valeur <ul style="list-style-type: none"> • Trésorerie et équivalents de trésorerie • Créances • Placements • Fournisseurs et charges à payer 	X X X	X X	X	X
Évalué au coût <ul style="list-style-type: none"> • Réserve pour fluctuation des sinistres 		X		

a) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une des parties manque à ses obligations financières. Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'un groupe de clients présentent une caractéristique économique commune qui fait que des changements d'ordre économique ou autres influent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations. Les concentrations importantes du risque de crédit auquel l'Ordre est exposé se rapportent à des secteurs d'activité, et l'Ordre ne court aucun risque important à l'égard d'un client unique. L'Ordre est exposé au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, ce qui lui ferait subir une perte financière.

Le montant total de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances et des placements, déterminés à la juste valeur, correspond à l'exposition maximale de l'Ordre au risque de crédit.

i) Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie ainsi qu'aux placements à court terme est réduit au minimum, ces actifs étant investis dans des parts de Fonds commun du marché monétaire, des bons du Trésor du Canada et des dépôts à terme. Un suivi constant est assuré afin d'évaluer l'évolution de la situation des placements, conformément à la politique de placement de l'Ordre.

ii) Créances

Le risque de crédit associé aux créances est réduit au minimum, l'Ordre ayant une clientèle considérable. Les montants à recevoir proviennent en grande partie des membres de l'Ordre. Au 31 mars 2009, les montants à recevoir des membres représentaient 73 % du montant total recouvrable.

L'Ordre doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Les raisons pour lesquelles les comptes sont en

souffrance et le secteur d'activité d'où émane la créance sont des éléments considérés lorsqu'il s'agit de déterminer à quel moment les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision ou s'il y a lieu de sortir du bilan les montants portés au compte de provision en diminution des montants à recevoir. La provision pour créances douteuses est calculée au cas par cas ou en bloc pour les montants à recevoir, selon le cas. Le solde des créances qui représentent des actifs financiers détenus à des fins de transaction a été provisionné pour un montant de 8 503 \$ (5 020 \$ en 2008) et correspond à des soldes de plus de 90 jours suivant la date de facturation. Les montants recouverts ultérieurement sur des comptes qui avaient été sortis du bilan sont constatés dans la période d'encaissement.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Il provient notamment du délai éventuel de réalisation de la juste valeur des placements.

L'Ordre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

Les fournisseurs et charges à payer sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours. En ce qui concerne la réserve pour fluctuation des sinistres, il n'y a pas d'échéance connue, car elle a trait à des sinistres éventuels.

c) Risques de marché

L'Ordre est exposé aux risques de marché découlant des fluctuations de la juste valeur des instruments financiers attribuables aux variations des prix du marché. Les risques de marché sont le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

i) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs y afférents fluctuent en raison de variations des taux de change.

La monnaie de fonctionnement de l'Ordre est le dollar canadien. L'Ordre ne conclut pas d'opérations en monnaie étrangère et n'utilise pas de contrats à terme sur devises. Au 31 mars 2009, l'Ordre ne détenait pas de placements exposés au risque de change.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs y afférents fluctuent en raison des taux d'intérêt du marché.

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie, à ses équivalents de trésorerie et à ses placements. L'Ordre n'a aucun passif portant intérêt.

La trésorerie de l'Ordre comprend des montants déposés dans des institutions financières portant intérêt au taux du marché.

L'Ordre gère son exposition au risque de taux d'intérêt associé à sa trésorerie en minimisant les risques d'investissement du capital tout

en obtenant un rendement satisfaisant et en maintenant les liquidités minimales nécessaires à son fonctionnement quotidien. Les fluctuations des taux d'intérêt du marché applicables à la trésorerie n'ont pas d'incidence significative sur les résultats de fonctionnement de l'Ordre.

Les dépôts à terme, les parts de Fonds commun du marché monétaire et les bons du Trésor du Canada sont peu exposés au risque de taux d'intérêt en raison de leurs échéances à court terme. Donc, ce risque n'a pas d'incidence significative.

6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2009	2008
	\$	\$
Trésorerie	2 396 507	2 423 812
Fonds commun du marché monétaire	10 745 055	8 562 310
Bons du Trésor du Canada	3 568 280	-
Dépôts à terme	57 494	10 000
	16 767 336	10 996 122

L'Ordre gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à protéger son capital tout en obtenant un rendement satisfaisant. La juste valeur des équivalents de trésorerie correspond au coût. Le taux de rendement des parts de Fonds commun du marché monétaire varie en fonction des taux du marché. Il a été de 2,61 % pour la période annuelle (4,0 % en 2008). Le taux d'intérêt des dépôts à terme détenus à la fin de la période annuelle varie de 3,0 % à 3,65 %, et leur échéance est de 90 jours ou moins.

7. PLACEMENTS

a) Dépôts à terme

Les dépôts à terme sont détenus pour une période de plus de 90 jours et leur juste valeur correspond à leur coût. Les taux d'intérêt des dépôts à terme détenus à la fin de la période annuelle vont de 0,25 % à 1,90 % (2,5 % à 3,71 % en 2008) et leurs échéances sont en deçà d'un an.

b) Obligations de sociétés

Au 31 mars 2009, l'Ordre détenait des obligations d'une société pour lesquelles la direction a procédé à une radiation totale de la valeur du titre soit 394 040 \$, comptabilisée comme suit :

Les revenus de placement sur les obligations de sociétés ont été réduits respectivement de 278 026 \$ au Fonds d'administration générale et de 47 018 \$ au Fonds d'indemnisation à l'état des résultats. Les revenus de placement du Fonds d'assurance ont également été réduits de 68 996 \$ à même les produits reportés au bilan. Les obligations viennent à échéance en février 2010.

Au 31 mars 2009, il n'y a aucun écart entre le coût et la juste valeur des obligations car elles ont été soit cédées, soit entièrement dévaluées. La cession des obligations s'est traduite par un gain de 13 800 \$. Au 31 mars 2008, l'écart entre le coût et la juste valeur des obligations à long terme était reflété dans les variations des gains latents dans l'évolution des soldes de fonds. Le rendement effectif des obligations pour la période annuelle a été de 3,14 % (4,16 % en 2008).

	2009		2008	
	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$
À court terme				
Dépôts à terme	35 622	35 622	105 484	105 484
Obligations de sociétés	394 040	-	395 868	401 840
	429 662	35 622	501 352	507 324
À long terme				
Parts d'un Fonds commun du marché monétaire (PCAA)	1 442 770	708 399	1 442 770	1 046 009
Obligations de sociétés	-	-	4 539 797	4 593 547
Dépôts à terme	-	-	45 850	45 850
	1 442 770	708 399	6 028 417	5 685 406
	1 872 432	744 021	6 529 769	6 192 730

c) Part d'un Fonds commun du marché monétaire (PCAA)

Le 31 mars 2009, l'Ordre détenait des parts d'un Fonds commun du marché monétaire d'un coût de 1 442 770 \$ (1 442 770 \$ en 2008), dont les actifs sont composés essentiellement de papier commercial adossé à des actifs « PCAA » non bancaire.

En août 2007, les émetteurs du PCAA non bancaire ont cessé d'honorer leurs engagements en raison d'une crise de liquidité. Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour le PCAA non bancaire, le gestionnaire a imposé une suspension du rachat des parts du fonds, qui sera maintenue jusqu'au moment où la valeur liquidative du fonds pourra raisonnablement être établie et qu'il y aura un marché actif sur lequel le PCAA non bancaire pourra être cédé. Afin de tenir compte d'une éventuelle dépréciation de ces titres, une moins-value totale de 41,6 % (18,5 % en 2008) de l'actif total du fonds a été enregistrée par le gestionnaire du fonds au 31 mars 2009.

Selon les PCGR, les contraintes additionnelles imposées aux porteurs de parts du fonds doivent être prises en compte aux fins de l'établissement de la juste valeur des parts détenues par l'Ordre. Ainsi, une provision pour prime de liquidité sur les parts du fonds de 134 177 \$ (129 849 \$ en 2008) a été constatée au 31 mars 2009 en sus de la moins-value établie par le gestionnaire du fonds. Cette provision correspond à l'incidence estimative des contraintes concernant les sorties de fonds imposées par le gestionnaire et correspond à 9,3 % (9 % en 2008) portant ainsi la moins-value totale à 50,9 %, soit 734 369 \$ (27,5 %, soit 396 761 \$ en 2008).

La moins-value de 23,4 % enregistrée au cours de la période, soit 337 608 \$ (27,5 %, soit 396 761 \$ en 2008), a été comptabilisée comme suit :

Les revenus de placement ont été réduits respectivement de 238 209 \$ (279 947 \$ en 2008) au Fonds d'administration générale et de 40 284 \$ (47 342 \$ en 2008) au Fonds d'indemnisation à l'état des résultats. Les

revenus de placement du Fonds d'assurance ont également été réduits de 59 115 \$ (69 472 \$ en 2008) à même les produits reportés au bilan.

La direction est d'avis que l'estimation de la juste valeur de ses parts du fonds est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2009. Néanmoins, cette juste valeur est fondée sur l'information disponible au 31 mars 2009 et sur l'appréciation, par la direction de l'Ordre, de la conjoncture des marchés financiers. Elle ne correspond pas à la valeur liquidative à laquelle pourraient être rachetées les parts du fonds. Des modifications des hypothèses, particulièrement avec l'évolution des conditions du marché, pourraient avoir une incidence sur la valeur du PCAA et, conséquemment, sur la valeur liquidative des parts, au cours de la prochaine période financière.

La résolution de ces incertitudes pourrait faire en sorte que la juste valeur définitive de ces placements s'écarte des meilleures estimations actuelles de l'Ordre, et cet écart pourrait influencer sur les résultats financiers de l'Ordre.

L'Ordre possède les fonds nécessaires pour satisfaire à ses obligations financières à venir et n'anticipe pas que les problèmes de liquidité relatifs au PCAA auront une incidence défavorable significative.

8. CRÉANCES

	2009	2008
	\$	\$
Clients	1 314 165	948 514
Somme à recevoir d'une société d'assurance	176 918	456 716
Autres	137 944	97 848
	1 629 027	1 503 078

Le montant d'assurance correspond au surplus d'un régime d'assurance vie à verser aux membres assurés.

9. IMMOBILISATIONS

	2009		2008	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Mobilier et matériel	556 328	280 186	276 142	336 060
Logiciels	2 019 809	1 420 416	599 393	509 004
Matériel informatique	600 942	507 756	93 186	76 633
Améliorations locatives	131 161	16 393	114 768	122 964
	3 308 240	2 224 751	1 083 489	1 044 661

La charge d'amortissement de la période attribuée aux frais d'administration est de 438 486 \$ (471 534 \$ en 2008), dont 274 455 \$ (257 027 \$ en 2008) pour les logiciels.

Au cours de la période, l'Ordre a procédé à la sortie du bilan d'une partie des logiciels et du matériel informatique dont la durée de vie utile restante était nulle. Cette radiation a eu pour effet de réduire le coût et l'amortissement cumulé de 367 261 \$ pour les logiciels et de 20 188 \$ pour le matériel informatique.

10. FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	2009	2008
	\$	\$
Services de l'ICCA	2 045 480	1 526 012
Fournisseurs	1 352 581	1 482 837
Salaires et retenues sur salaires	666 518	566 040
Taxes de vente à payer	551 865	477 092
Contribution à l'Office des professions du Québec	466 636	431 049
Dû aux membres participant à des régimes d'assurance ¹	176 918	456 716
	5 259 998	4 939 746

¹Au cours de la période, une distribution des surplus du régime d'assurance vie de 176 918 \$ a été approuvée.

11. RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX DES SALARIÉS**a) Régimes à prestations déterminées**

L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation a été réalisée au 31 décembre 2006. Au cours de la période, l'Ordre a approuvé le virement d'un montant maximum de deux millions de dollars pour investissement dans le régime à prestations déterminées. Cet investissement permettra de réduire la volatilité du coût du régime et aura pour effet de réduire les paiements minimums exigibles pour le remboursement du déficit accumulé, mentionnés à la note 14 sur les engagements. En conséquence, la prochaine évaluation actuarielle qui est prévue pour le 31 décembre 2009 pourrait être devancée au 31 décembre 2008.

Les informations relatives aux régimes à prestations déterminées, pris collectivement, se présentent comme suit au 31 mars :

	Régime de retraite capitalisé		Régime de retraite sans capitalisation	
	2009 \$	2008 \$	2009 \$	2008 \$
Charge de retraite	45 700	27 000	54 300	52 800
Juste valeur de l'actif du régime	6 128 300	7 244 300	-	-
Obligations au titre des prestations constituées	7 151 100	9 561 500	504 400	613 900
Situation de capitalisation - déficit	(1 022 800)	(2 317 200)	(504 400)	(613 900)
Éléments non constatés	779 600	1 954 500	(73 500)	41 800
Passif au titre des prestations constituées	(243 200)	(362 700)	(577 900)	(572 100)

Le passif au titre des prestations constituées des deux régimes combinés est de 821 100 \$ (934 800 \$ en 2008).

Les hypothèses actuarielles significatives utilisées pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées et les coûts constatés sont les suivantes (moyenne pondérée des hypothèses au 31 décembre) :

	Régime de retraite capitalisé et régime de retraite sans capitalisation	
	2009	2008
Taux d'actualisation utilisé aux fins des coûts constatés	5,0 %	5,0 %
Taux d'actualisation utilisé aux fins des obligations	7,25 %	5,0 %
Taux de rendement prévu de l'actif du régime, à long terme	6,0 %	6,0 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %	3,5 %

Notes complémentaires • 31 mars 2009 > suite

L'actif du régime capitalisé est composé des éléments suivants :

	Régime de retraite capitalisé	
	2009	2008
Catégorie d'actifs :		
Actions canadiennes	25 %	26 %
Actions étrangères	30 %	29 %
Obligations	43 %	43 %
Marché monétaire	2 %	2 %
	100 %	100 %

Les autres informations concernant les régimes à prestations déterminées de l'Ordre se présentent comme suit :

	Régime de retraite capitalisé		Régime de retraite sans capitalisation	
	2009	2008	2009	2008
	\$	\$	\$	\$
Cotisations de l'employeur	207 500	247 000	-	-
Prestations versées	210 300	141 500	48 500	48 500

b) Régime à cotisations déterminées

Le coût total constaté au titre du régime à cotisations déterminées de l'Ordre est de 314 872 \$ (298 660 \$ en 2008).

12. RÉSERVE POUR FLUCTUATION DES SINISTRES (FONDS D'ASSURANCE)

	2009	2008
	\$	\$
Solde d'ouverture	836 865	778 287
Augmentation de la réserve requise	199 034	58 578
Solde de clôture	1 035 899	836 865

La réserve pour fluctuation des sinistres représente une partie des montants rétrocédés par l'assureur et devant être conservée par l'Ordre pour absorber d'éventuels déficits du régime d'assurance vie. Le montant de la réserve est établi par l'assureur en fonction des primes annuelles perçues et des frais d'administration du régime. Le montant d'éventuels déficits que l'Ordre peut être tenu d'absorber annuellement se limite au solde de la réserve à l'ouverture de la période déficitaire.

13. PRODUITS REPORTÉS (FONDS D'ASSURANCE)

	2009	2008
	\$	\$
Solde d'ouverture	1 130 590	1 229 966
Montants constatés à titre de produits de la période	(267 823)	(144 559)
(Pertes) revenus de placement	(30 297)	45 183
Solde de clôture	832 470	1 130 590

Les pertes de placement représentent l'excédent, sur les revenus d'intérêts de 97 814 \$ (114 655 \$ en 2008), d'une provision de 59 115 \$ (69 472 \$ en 2008) pour les parts d'un Fonds commun du marché monétaire et d'une perte de placement de 68 996 \$ au titre des obligations d'une société.

14. ENGAGEMENTS

L'Ordre s'est engagé à louer des locaux à compter du 1^{er} décembre 2007 pour une période de 15 ans et 5 mois se terminant le 30 avril 2023. Le montant total à verser d'ici l'échéance, y compris une provision pour taxes et coûts d'exploitation, est de 13 074 953 \$. La charge de loyer imputée à la période est de 678 141 \$ (569 215 \$ en 2008). L'amortissement de l'avantage incitatif reporté porté en diminution du loyer est de 3 500 \$ (88 122 \$ en 2008).

De plus, l'Ordre a conclu deux contrats de location de matériel bureautique, échéant respectivement en avril 2011 et en mai 2013, qui prévoient des engagements de 392 892 \$. La charge de location imputée à la période est de 107 492 \$ (99 973 \$ en 2008).

L'Ordre s'est engagé à rembourser, sur une période de dix ans à compter de la période 2007-2008, le déficit accumulé du régime de retraite à prestations déterminées, évalué à 1 321 700 \$ selon le calcul actuariel au 31 décembre 2006.

Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochaines périodes se présentent comme suit :

	Locaux	Matériel bureautique	Régime de retraite	Engagements totaux
	\$	\$	\$	\$
2010	861 167	104 963	201 840	1 167 970
2011	861 167	104 963	201 840	1 167 970
2012	861 167	91 483	201 840	1 154 490
2013	861 167	91 483	118 920	1 071 570
2014	915 284	-	118 920	1 034 204
	<u>4 359 952</u>	<u>392 892</u>	<u>843 360</u>	5 596 204

15. PRODUITS DIVERS

	2009	2008
	\$	\$
Inscriptions au Programme de formation professionnelle	409 844	367 887
Montants comptabilisés à titre de produits du Fonds d'assurance	267 823	144 559
Frais administratifs	102 497	184 621
Autres	13 285	43 477
	<u>793 449</u>	<u>740 544</u>

16. VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de la période, l'Ordre a grevé d'affectations d'origine interne une somme de 365 578 \$ (315 019 \$ en 2008) pour financer une partie des dépenses des regroupements régionaux, ainsi qu'un montant de 453 138 \$ affecté aux Produits et services professionnels (PSP) pour initiatives futures. Un montant de 37 637 \$ (4 724 \$ en 2008) a été financé à même les fonds affectés à l'orientation du Programme de formation professionnelle (PFP), principalement pour des subventions de recherche et d'aide à la publication ainsi que pour l'octroi de bourses.

17. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

	2009	2008
	\$	\$
Créances	(125 949)	662 034
Frais payés d'avance	(109 183)	76 966
Fournisseurs et charges à payer	320 252	(589 123)
Produits perçus d'avance	342 125	1 037 065
	<u>427 245</u>	<u>1 186 942</u>

18. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

L'Ordre définit le capital comme étant composé du passif au titre des prestations constituées, de la réserve pour fluctuation des sinistres, des produits reportés, des immobilisations, des soldes affectés et non affectés ainsi que du solde du Fonds d'indemnisation. L'Ordre n'est pas soumis à des exigences en matière de capital d'origine externe, autres que celles relatives à son régime de retraite agréé.

Le capital de l'Ordre est constitué comme suit :

	2009	2008
	\$	\$
Passif au titre des prestations constituées	821 100	934 800
Réserve pour fluctuation des sinistres	1 035 899	836 865
Produits reportés	832 470	1 130 590
Immobilisations	1 083 489	1 044 661
Solde non affecté	1 317 511	1 628 292
Affectations d'origine interne pour les regroupements, le PFP, les PSP et le régime de retraite	2 430 796	1 919 466
Fonds d'indemnisation	1 315 179	1 344 460
Capital total	8 836 444	8 839 134

L'Ordre gère ses investissements de façon à permettre l'atteinte des objectifs à l'égard de la protection du public et des services fournis aux membres. En matière de gestion du capital, la direction vise à adapter la structure de son capital à la nature et à l'échéance sous-jacentes des actifs financiers, et à détenir des fonds non affectés en quantité suffisante pour lui permettre d'affronter des problèmes financiers imprévus, afin de maintenir la stabilité de sa structure financière. L'Ordre cherche à réduire au minimum le recours au levier financier et à détenir des liquidités suffisantes pour pouvoir s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles. La capitalisation du passif au titre des prestations constituées est conforme aux lois en vigueur sur les régimes complémentaires de retraite et aux recommandations actuarielles. Les actifs connexes sont investis conformément à une politique prudente conçue de manière à générer un rendement à long terme lié au marché qui cadre avec la nature à long terme des obligations au titre des prestations constituées.

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'Ordre des comptables agréés du Québec et la Fondation des comptables agréés du Québec sont des organismes apparentés en raison du degré d'influence exercé par l'Ordre sur la Fondation. La Fondation a été constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* du Québec. Elle a pour objectifs de contribuer à l'avancement de l'éducation dans les domaines d'expertise de la profession de comptable agréé et de promouvoir l'excellence aux études. Un membre du Conseil d'administration de l'Ordre ainsi qu'un permanent siègent au Conseil d'administration de la Fondation, qui compte cinq administrateurs. L'Ordre fournit gracieusement des locaux et un soutien administratif à la Fondation des comptables agréés du Québec. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur de ces services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

20. CHIFFRES DE LA PÉRIODE ANNUELLE PRÉCÉDENTE

Certains chiffres du bilan et des flux de trésorerie de 2008 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de la période annuelle de 2009.

Renseignements complémentaires de la période annuelle terminée le 31 mars 2009

Annexe A

	2009		2008
	Budget (note 2) \$	Fonds d'administration générale \$	Fonds d'administration générale \$
CHARGES			
DIRECTION ET AFFAIRES EXTERNES			
Bureau de direction	1 069 300	1 063 300	940 132
Stratégie et affaires externes	466 900	428 742	347 393
Communications	287 900	318 286	301 553
	1 824 100	1 810 328	1 589 078
ENCADREMENT DE LA PROFESSION			
Affaires juridiques	531 900	491 746	490 438
Syndic	1 112 300	933 961	986 901
Inspection professionnelle :			
• Frais directs	1 233 400	1 184 787	1 167 867
• Quote-part des frais généraux	130 800	132 611	93 786
Délivrance de permis	75 900	77 342	88 349
Formation continue obligatoire	92 100	107 386	136 381
Conciliation et arbitrage des comptes	21 800	22 866	14 151
Comité de révision	3 900	3 809	3 483
Conseil de discipline	21 800	9 089	14 353
Exercice illégal de la profession	32 600	152 213	18 417
Assurance-responsabilité professionnelle	34 300	1 906	29 941
Autres activités réglementaires	417 300	403 438	348 327
	3 708 100	3 521 154	3 392 394
SERVICES AUX MEMBRES			
Formation continue :			
• Frais directs	4 420 600	3 919 645	3 449 842
• Quote-part des frais généraux	195 100	195 199	183 153
Publications et produits et services professionnels	984 800	763 810	746 233
Comité des produits et services professionnels	15 000	10 848	11 271
Produits et services commerciaux	120 700	103 531	110 496
Promotion	1 209 700	1 106 165	1 152 009
Événements	907 800	773 746	946 281
	7 853 700	6 872 944	6 599 285

CHARGES > suite**ACCÈS À LA PROFESSION**

Formation professionnelle
Comité de la formation professionnelle
Évaluation uniforme
Promotion auprès de la relève
Inscription des candidats

ADMINISTRATION

Administration et finances
Ressources humaines
Technologies de l'information
Frais d'occupation
Frais généraux

SERVICES DE L'ICCA

	2009	2008	
	Budget (note 2) \$	Fonds d'administration générale \$	Fonds d'administration générale \$
	971 700	924 189	866 990
	11 200	14 906	15 279
	813 800	833 106	687 509
	802 700	825 297	979 064
	98 700	99 164	80 491
	2 698 100	2 696 662	2 629 333
	1 445 600	1 546 088	1 464 062
	188 200	329 044	241 077
	632 700	692 838	621 070
	824 000	842 166	660 950
	574 900	583 749	686 993
	3 665 400	3 993 885	3 674 152
	7 215 400	7 151 949	7 062 587
	26 964 800	26 046 922	24 946 829